

Energie: pour la taxe incitative

L'ACS soutient l'introduction d'une disposition constitutionnelle en faveur d'un système incitatif et ainsi un remplacement du système de subvention par un système incitatif en matière climatique et énergétique. «Ceci aussi pour que les citoyens puissent légitimer le changement de système lors d'une votation», écrit l'ACS dans sa prise de position. Cependant, lors de la transition subvention-système incitatif, il faut assurer la compétitivité de l'économie et la prévisibilité financière et le rendement pour les pouvoirs publics. Etant donné les discussions en cours sur le financement de l'infrastructure routière avec une augmentation prévue de la surtaxe sur les huiles minérales, l'ACS se prononce dans un premier temps contre une taxe d'incitation supplémentaire sur les carburants. *red*

Prise de position:

www.tinyurl.com/energielenkung

CSIAS: bonne orientation

L'ACS soutient l'orientation de la révision des normes de la CSIAS. Lors de la première conférence sociale, les points suivants ont été décidés pour la première étape de la révision: réduction de l'entretien pour les familles nombreuses dès six personnes; réduction du forfait pour l'entretien en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans; durcissement de 30% des possibilités de sanctions; maintien de la franchise sur le revenu provenant d'une activité lucrative sous la forme et au montant actuels; révision du système incitatif. La CSIAS formulera les réformes décidées et les soumettra à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour approbation lors de la deuxième conférence sociale du 21 septembre prochain. La CDAS mettra les nouvelles normes en vigueur au 1^{er} janvier 2016. L'ACS prendra également part à cette deuxième conférence sociale. *red*

Informations:

www.sodk.ch/www.skos.ch

RIE III: il faut une compensation

Les villes et les communes ne doivent pas être les victimes de la réforme du système d'imposition des entreprises (RIE III). C'est ce qu'ont souligné l'ACS et l'Union des villes suisses lors d'une audition devant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Elles revendiquent une compensation adéquate des pertes fiscales. En particulier dans les cantons spécialement touchés par la modification de la loi. Différentes sortes de compensations sont possibles. L'ACS salue le relèvement de la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct, mais demande que la part de la Confédération de 1 milliard soit augmentée à 1,2 milliard de francs, resp. que la contribution financière de la Confédération reflète le rapport entre les recettes de l'impôt sur le bénéfice de la Confédération et celle des cantons. *red*

Présentation ACS/UVS:

www.tinyurl.com/ust-III

Tout dépend des délais

Publireportage

Cet automne, les communes suisses vont envoyer près de cinq millions d'enveloppes de vote pour les élections nationales au Parlement. Elles portent la responsabilité du respect de tous les délais officiels des envois. La Poste les aide dans cette démarche.

Les communes ne procèdent pas toutes au même moment à l'envoi des documents de vote. Certaines les distribuent elles-mêmes aux électeurs ou mandatent des prestataires privés. La plupart d'entre elles optent néanmoins pour la voie postale habituelle. Ce faisant, plusieurs communes peuvent déposer leurs envois simultanément et réduire ainsi leurs coûts du fait du volume plus important.



Les enveloppes de vote atteignent leur destination sans encombre si l'affranchissement est suffisant et si elles sont envoyées à temps.

La question de la prise en charge ou non des frais de renvoi par les communes est réglée au niveau cantonal. Toutefois, même dans les cantons n'y étant pas tenus, un pré-affranchissement au tarif de l'envoi commercial-réponse courrier A est recommandé. Cela permet d'augmenter la participation des électeurs et de minimiser le nombre de retours tardifs. En effet, de nombreux électeurs ne renvoient leur enveloppe de vote que peu de temps avant la date des élections.

La Poste est prête

En prenant diverses dispositions, la Poste contribue à assurer une logistique irréprochable pour les documents de vote. Elle identifie les caisses de courrier en conséquence avec une étiquette spéciale dans les centres courrier. Cette étiquette permet d'identifier les responsables à tout moment, de savoir combien de caisses de courrier une commune a déposées et combien d'entre elles ont effectivement quitté le centre courrier.

Dans les régions de distribution courrier, la Poste se prépare également aux plus gros volumes d'expédition. Au besoin, elle déploiera plus de personnel pour assurer la distribution.

Quatre conseils pour l'envoi des documents de vote

- Respecter les délais cantonaux officiels pour que les électeurs reçoivent leurs documents de vote en temps voulu.
- Préparer correctement les enveloppes réutilisables et utiliser le service gratuit Bon à tirer de la Poste.
- Fournir aux électeurs des instructions précises sur les derniers délais de renvoi en indiquant le jour de la semaine et sur le bon affranchissement.
- Réduire les dépenses en organisant le transport conjointement avec d'autres communes.

Vous trouverez des informations utiles sur les élections au Parlement ainsi que sur les délais et les produits d'expédition sous www.poste.ch/elections-et-votations